TARIFS

Les tarifs de l'école de musique sont répartis en 2 catégories :

- Le tarif des cours individuels (chant et cours instrumentaux) sont calculés en fonction du quotient familial. Ils incluent la formation musicale et la pratique d'un atelier.
- L'initiation musicale, la formation musicale et les ateliers pratiqués seuls ont un prix unique pour tous.

Les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre d'élèves d'un même foyer inscrits.

ECOLE DE MUSIQUE TARIFS 2018/2019

CURSUS INTRUMENTAL (pour tous âges) et **CURSUS DE CHANT** (pour enfants)

Le cursus comprend : 1 cours de 30' par semaine + formation musicale + atelier d'ensemble

Quotient Familial	1er élève	2ème élève	3ème élève	4ème élève et +					
0 à 564	476	428,4	380,8	333,2					
565 à 749	500	450	400	350					
750 à 934	536	482,4	428,8	375,2					
935 à 1124	574	516,6	459,2	401,8					
1125 à 1309	628	565,2	502,4	439,6					
1310 à 1789	702	631,8	561,6	491,4					
1790 et +	774	696,6	619,2	541,8					

CURSUS DE CHANT (pour adultes)

Le cursus comprend : 1 cours de 40' par semaine + formation musicale + atelier d'ensemble

0 à 564	594	534,6	475,2	415,8
565 à 749	632	568,8	505,6	442,4
750 à 934	675	607,5	540	472,5
935 à 1124	725	652,5	580	507,5
1125 à 1309	790	711	632	553
1310 à 1789	889	800,1	711,2	622,3
1790 et +	984	885,6	787,2	688,8

ATELIERS OU FORMATION MUSICALE (hors cursus)

		1er élève	2ème élève	3ème élève	4ème élève et +	
Ateliers	initiation musicale, bébé musique, batucada'kids, rythme et voix	193	173,7	154,4	135,1	
	amusic'ons-nous, le jeune chœur, l'atelier vocal pour adultes, l'ensemble de guitares, l'ensemble de cuivres l'orchestre baroque, le consort, l'atelier de musique de chambre	90				
Formation musicale seule		251	225,9	200,8	175,7	

Les élèves instrumentistes strasbourgeois, dont les quotients familiaux sont inférieurs à 750€, peuvent bénéficier d'une bourse. Ces bourses seront attribuées dans la limite de l'enveloppe qui nous est attribuée par la Ville, en fonction de la date de dépôt du dossier. Votre dossier doit comporter la demande d'aide financière - téléchargeable ci-contre – et votre attestation de quotient familial datant de moins de 3 mois. L'attestation peut être établie soit par la CAF ou par la Ville de Strasbourg et doit impérativement faire mention du quotient familial, de votre adresse, du nom et prénom de l'élève ainsi que de sa date de naissance.